

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Mercredi 19 février 2020***

**Compte rendu du Conseil des ministres**

**Le Pays poursuit sa politique de soutien aux entreprises pour 2020**

Dans le cadre de sa politique de soutien à l’activité des entreprises, le Pays a instauré deux dispositifs d’aide à l’équipement des petites entreprises et à la création et la revitalisation des petits commerces et des restaurants.

Le Conseil des ministres a autorisé l’attribution de 38 570 000 Fcfp d’aides financières afin de soutenir 14 entreprises pour un investissement total de 135 191 816 Fcfp.

Ce soutien du Pays permettra le maintien de 181 emplois et la création de 46 emplois dans les secteurs d’activités de la plongée sous-marine, du commerce alimentaire, de l’hôtellerie, de la restauration, du transport de marchandises, de l’installation d’équipements thermiques, des travaux d’installation électrique, de la sécurité, du bien-être, du transport maritime ou encore de l’excursion nautique.

**Modernisation des règles de conservation des documents**

Le Vice-Président a présenté au Conseil des ministres une modification réglementaire ouvrant aux importateurs la possibilité de conserver leurs documents justificatifs sous format électronique.

En effet, les importateurs étaient auparavant contraints de conserver leurs documents papiers (factures, licences d’exportation) sous ce même format. Cette modification les amènera à favoriser le stockage électronique de ces documents, et donc à réduire leur consommation de papier et leurs espaces de stockage dédiés.

Cette évolution est réalisée en cohérence avec le nouveau logiciel de dédouanement FENIX, qui permet désormais d’effectuer la quasi-totalité des opérations de façon dématérialisée.

**Nomination de Mélissa Lau en qualité de notaire intérimaire durant le congé de Maître Alexandre Yao**

Le Conseil des ministres a approuvé la nomination de Mélissa Lau, notaire assistant au sein de la société civile professionnelle « Office notarial Bernard Bruggmann et Alexandre Yao, notaires associés », en qualité de notaire intérimaire du 24 mars 2020 au 7 avril 2020 inclus, durant l’absence de Maître Alexandre Yao, notaire associé.

**Modification de la liste des substances actives de pesticides autorisées en Polynésie française**

La liste des substances actives de pesticides autorisées localement évolue régulièrement afin d’intégrer les demandes formulées par les professionnels et les services techniques du Pays, tout en répondant aux attentes en matière de protection de l’environnement et de santé.

La commission des pesticides, qui regroupe une dizaine d’acteurs issus de l’administration publique, de la société civile et d’entreprises privées, a procédé sous forme de groupes de travail à la ré-étude des autorisations de mise sur le marché de molécules autorisées localement avec pour objectif d’aboutir progressivement à l’interdiction de celles obsolètes ou qualifiées de néfastes pour l’homme et l’environnement tout en garantissant aux utilisateurs une protection efficace contre les bio-agresseurs.

Le Conseil des ministres a par conséquent suivi l’avis technique émis par ladite commission en interdisant 9 substances actives regroupant différentes catégories de pesticides (bactéricide, insecticide, herbicide et fongicide) et en modifiant les conditions d’utilisation de 6 autres.

Il a également autorisé 3 substances actives, dont deux phéromones pour un usage dans des pièges à insectes, afin de permettre à la Direction de la biosécurité une meilleure protection de la Polynésie française dans la lutte contre les organismes nuisibles qui pourraient, en cas d’entrée en Polynésie française, avoir des conséquences économiques, sanitaires et environnementales importantes.

**Troisième Heiva Taure’a les 6 et 7 mars prochains**

Le ministère de la Culture et l’établissement Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture annoncent que la 3ème édition du Heiva Taure’a, concours de danses et percussions traditionnelles destiné aux collèges, se déroulera les 6 et 7 mars, sur la scène de To’atā, à 18h30. Près de 400 jeunes collégiens sont ainsi mobilisés.

Le Heiva Taure’a a été créé en 2018 à l’initiative de l’Association Heiva Taure’a. Avec l’appui du Conservatoire artistique de Polynésie française (CAPF) et de Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la Culture (TFTN), ces établissements ont développé un projet pédagogique interdisciplinaire portant sur le reo tahiti, le français, l’EPS et la musique, qui permet aux collégiens de s’impliquer, au travers des enseignements scolaires, dans leur culture.

Ce projet, soutenu par les ministères de la Culture et de l’Education, est né du constat, mené alors dans les trois collèges accueillant un cursus arts traditionnels, que les résultats scolaires des élèves impliqués se sont améliorés. Un cursus qui est développé avec le CAPF depuis maintenant quatre ans En outre, les enseignants ont également remarqué une augmentation des validations des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendus en fin de 3e et une baisse très nette du taux d’absentéisme.

Cette année, 8 collèges ont répondu présents : Maco Tevane, Henri Hiro, Taravao, Mahina, Notre-Dame-des-Anges (NDA), ainsi que 3 collèges des îles, Bora Bora, Huahine et Rangiroa. Comme chaque année, un jury de professionnels renommés dans le milieu de la danse et d’enseignants a été constitué. Il est composé de Teraurii Piritua, Tiare Trompette-Dezerville, Heimoana Metua, Elvina Neti-Piriou, Erena Uura, Moana’ura Tehei’ura, Guillaume Fanet et Tonyo Toomaru.

Un tarif unique pour le spectacle a été fixé à 200 Fcfp par ticket, en vente sur la billetterie de la TFTN et sur place. Des trophées et attestations seront remis aux gagnants et aux participants afin de valoriser l’implication de chacun et d’encourager les élèves dans cette voie.

**Lancement de la campagne « Je suis ma famille, je suis mon Pays » du 19 février au 6 mars**

Dans la perspective d’une évolution harmonieuse de la population et, plus particulièrement au sein des familles, le ministère de la Famille et des Solidarités lance une campagne de communication intitulée « Je suis ma famille, je suis mon Pays ». Cette action a été réalisée avec le concours de la DSFE (Direction des solidarités, de la famille et de l’égalité).

Cette opération vise avant tout à promouvoir une culture de non-violence et de solidarité, ainsi qu’un soutien à la parentalité avec la diffusion de valeurs positives et bienveillantes. En premier lieu, elle tient compte du préambule du Plan d’orientation stratégique pour la mise en œuvre d’une politique publique pour la famille. En effet, comme mentionné dans ce document, les familles polynésiennes ont besoin de « repères, de modèles et de comportements adaptés à la modification profonde que connaît notre société. » Elle s’inscrit également dans la continuité des actions en cours menées par le ministère dans le cadre du Plan pour la paix.

Cette campagne met en scène plusieurs périodes de vie d’une famille fictive au travers de cinq spots vidéo concernant les enfants, les adolescents, les familles, les personnes âgées ainsi que les personnes porteuses de handicap.

Chaque illustration a pour vocation de rappeler des notions fondamentales telles que l’attention à l’égard de l’autre, la bienveillance ou encore le respect dans les rapports entretenus par les divers personnages. Le dessin animé a été privilégié comme support de communication afin de faciliter l’accès à ces messages aux plus petits comme aux plus grands.

La finalité de chaque spot vidéo est de pouvoir rendre chaque individu acteur de sa propre vie, de l’aider à développer de meilleures relations avec sa famille et ses pairs, en vue de favoriser son épanouissement personnel et surtout, son intégration au sein de la collectivité. Cet outil va donc permettre d’influer sur les comportements destructeurs au sein des familles, répondant ainsi de manière originale et innovante aux missions notamment de la protection de l’enfance et ce, dans une dynamique encourageante et positive.

Cette campagne sera effective du mercredi 19 février jusqu’au vendredi 6 mars 2020 sur TNTV, sur le créneau horaire des journaux télévisés du soir. La page Facebook de la DSFE sera également mise à contribution sur la base du même calendrier.

**Modification des modalités et de la nature des épreuves pour les concours externe et interne des pompiers d’aérodromes, des agents techniques, des adjoints administratifs, secrétaires médicaux, et des agents médico-techniques**

Le Conseil des ministres a adopté les modalités et la nature des épreuves de différents concours organisés en 2020.

L’organisation des épreuves s’articule selon un schéma commun à savoir, deux épreuves d’admissibilité :

* + un questionnaire à choix multiple visant à évaluer la culture générale, le niveau en français (grammaire, orthographe, conjugaison) et la connaissance des institutions de la Polynésie française du candidat ;
  + un questionnaire à choix multiple visant à évaluer les connaissances et les compétences spécifiques et techniques du cadre d’emploi choisi par le candidat

et deux épreuves d’admission, dont une facultative :

* + un entretien avec le jury permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues au cadre d’emploi choisi ;
  + une épreuve orale facultative consistant en un entretien en langue tahitienne portant sur un sujet d'ordre général (durée : 20 minutes, coefficient 2).

**Examen professionnel d’accès au grade de secrétaire médical principal de 2ème classe**

Peuvent être nommés au grade de secrétaire médical principal de 2ème classe, après réussite à un examen professionnel, les secrétaires médicaux réunissant 5 ans de services effectifs dans le grade, non comprise la période de stage.

Le Conseil des ministres a ainsi fixé les modalités d’organisation de cet examen professionnel comme suit :

* une épreuve d’admissibilité consistant en un ou plusieurs exercices à partir d’un cas pratique susceptible d’être rencontré dans l’activité de secrétaire médicale principal de 2ème classe ;
* et une épreuve d’admission consistant en un entretien avec le jury portant sur l’expérience professionnelle du candidat.

-o-o-o-o-o-